ANTI-TERRA-202

Version 8 Date de révision 05/17/2026 Date d'impression 08/06/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ANTI-TERRA-202

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables	:	Catégorie 3
Toxicité aiguë (Oral(e))	:	Catégorie 4
Irritation cutanée	:	Catégorie 2
Lésions oculaires graves	:	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	:	Catégorie 1
Cancérogénicité	:	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Catégorie 2 (Reins)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e))	:	Catégorie 2 (Appareil gastro-intestinal)
Danger par aspiration	:	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
Elimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Solution d'un sel d'alkylammonium d'un acide polycarboxylique

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	>= 30 - < 60
Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine	147900-93-4	>= 30 - < 60
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	85711-55-3	>= 10 - < 30
2-Butoxyéthanol	111-76-2	>= 1 - < 5

Cumène	98-82-8	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Pas sensible a l'impact mecanique. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de phosphore
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sures : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Conserver à l'écart des bases fortes.
Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA Z-1
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré		TWA	400 ppm 1,600 mg/m3	OSHA P0
2-Butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm	ACGIH
2-Butoxyéthanol		TWA	50 ppm 240 mg/m3	OSHA Z-1
2-Butoxyéthanol		TWA	5 ppm 24 mg/m3	NIOSH REL
Cumène	98-82-8	TWA	5 ppm	ACGIH
Cumène		TWA	50 ppm 245 mg/m3	OSHA Z-1
Cumène		TWA	50 ppm 245 mg/m3	OSHA P0

Hazardous components without workplace control parameters

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de

vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type	:	Type A

Protection des mains

Matériel	:	Gants en néoprène Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0.4 mm
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	:	liquide
Couleur	:	brun clair
Odeur	:	type hydrocarbure
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	7, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Début d'ébullition	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	6.0000000 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	:	104.00 °F (40.00 °C) Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755
Limite d'explosivité, supérieure	:	10.60 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure	:	0.60 % (v)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.8500 g/cm3 (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	> 392 °F (> 200 °C) Méthode: calculé
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Tension superficielle	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Oxydants forts

Alcalis

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables
Contact avec la peau
Absorption par la peau
Inhalation
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 1,242 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 200 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 4,661 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 11.6 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 1,570 mg/kg
BPL: oui

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui

98-82-8 Cumène:
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie : DL50 : Remarques: Donnée non disponible

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Irritation sévère de la peau
Remarques: substance activé

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:
Espèce: EPISKIN human epidermis skin constructs
Méthode: OCDE ligne directrice 439
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:
Espèce: EPISKIN human epidermis skin constructs
Méthode: OCDE ligne directrice 439
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

111-76-2 2-Butoxyéthanol:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Corrosif
Remarques: substance activé

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:
Espèce: Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 437
BPL: oui

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:
Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

111-76-2 2-Butoxyéthanol:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce: Souris
Résultat: A un effet sensibilisant.
Remarques: substance activé

Remarques: A un effet sensibilisant.

Composants:

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:
Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Espèce: Souris
Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL: oui

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:
Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Espèce: Souris
Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL: oui

111-76-2 2-Butoxyéthanol:
Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test (mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test (mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

IARC	Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
	Cumène	98-82-8
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.	
NTP	Raisonnablement prévu pour être un cancérogène humain	
	Cumène	98-82-8

Toxicité pour la reproduction

Composants:

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:

Effets sur la fertilité :
Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: 75 mg/kg,
F1: 75 mg/kg,
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
75 mg/kg
7.1 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:

Effets sur la fertilité :
Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: 75 mg/kg,
F1: 75 mg/kg,
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)
75 mg/kg
7.1 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: L'absorption des 2-Butoxyéthanol par inhalation et/ou par contact cutané répété peut résulter en d'éventuelles lésions du foie, des reins et du sang.
Le 2-Butoxyéthanol est considéré foetotoxique. En laboratoire, il a causé des effets sur la reproduction.
2-Butoxyéthanol: le test in-vitro résulte mutation positif et aussi negatif.
Des études ont associé une exposition aux solvents répétée et prolongée au cours du travail, avec des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.
Concentration et inhalation intentionelles des vapeurs peuvent être dangereuse et mortelles.
Dans des études sur 2 ans, NTP a conclue que 2-butoxyethanol peut causer le cancer (montré unpotentiel cancérigène chez les souris), mais 2-butoxyethanol ne peut être listé comme cancerigène, par manque de preuves. La signification sur es humains est inconnue.Dans des études sur 2 ans, NTP a conclue que 2-butoxyethanol peut causer le cancer (montré unpotentiel cancérigène chez les souris), mais 2-butoxyethanol ne peut être listé comme cancerigène, par manque de preuves. La signification sur es humains est inconnue.

Composants:

147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 7.1 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 7.1 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation:

Symptômes: Des fortes concentrations de vapeurs

peuvent irriter les vois respiratories. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (somnolence, perte de corrdination, perte de coordination et fatigue); aussi causer narcose.

Contact avec la peau:

Symptômes: Le contact avec la peau causer probablement une irritation. L'absorption causer les même symptômes que l'inhalation., <** Phrase language not available: [FR] CUST - PDG.00000000015 **>

Contact avec les yeux:

Symptômes: Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations ou corrosion.

Ingestion:

Symptômes: L'ingestion est irritant pour le système digestif et peut causer les même symptômes que l'inhalation.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'absorption du 2-Butoxyethanol peut résulter en des effets aigus, spécifiquement endommager les globules rouges et des reins. L'inhalation du 2-Butoxyethanol a causé des lesions des reins chez les animaux de laboratoire. OSHA PEL-TWA pour 2-butoxyethanol = 50 ppm (peau)

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons :

Remarques: La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation		40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques		Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").
Information écologique supplémentaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux	:	D001: Inflammable
Déchets de résidus	:	Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1268
Nom d'expédition des Nations unies	:	Petroleum distillates, n.o.s. (Mineral spirit)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355

Code IMDG

Numéro ONU	:	UN 1268
Nom d'expédition des Nations unies	:	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-E
Polluant marin	:	oui
Remarques	:	IMDG Code segregation group - none

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Numéro ONU / ID / NA	:	UN 1268
Nom d'expédition des Nations unies	:	Petroleum distillates, n.o.s. (Mineral spirit)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	FLAMMABLE LIQUID
Polluant marin	:	non

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

2-Butoxyéthanol	111-76-2	4.8 %
Cumène	98-82-8	.4 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

2-Butoxyéthanol	111-76-2	4.8 %

Non-volatile (poids) : 50 - 54 %
Méthode: 22 (10min/150°C)
DIN EN ISO 3251
L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

Massachusetts Right To Know

2-Butoxyéthanol	111-76-2

Phenol	108-95-2
Benzene	71-43-2

Pennsylvania Right To Know

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1
Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine	147900-93-4
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	85711-55-3
2-Butoxyéthanol	111-76-2
Cumène	98-82-8
Ethylbenzène	100-41-4
Naphthalene	91-20-3

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret Commercial d'Enregistrement de New Jersey pour le proudit (NJ TSRN) : Not applicable

Prop. 65 de la Californie

⚠ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Cumène, Ethylbenzène, Naphthalene, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	:	Aucune substance n’est soumise à une règle nouvelle d’utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	:	Aucune substance n’est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d’exportation.
DSL	:	Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou

considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.